

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/289

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Logement / gens du voyage : subvention à l'association mutualisée française de l'Isère (MFI) – services de soins et d'accompagnement mutualistes, pôle habitat insertion jeunes, résidence les Sables

Madame la Vice-Présidente déléguée au Logement et aux Gens du Voyage expose que l'association, la Mutualité Française de l'Isère - Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFI-SSAM), à travers son Pôle Habitat Insertion Jeunes au sein de la Résidence Les Sables, met en œuvre les dispositifs suivants :

- la Résidence Habitat Jeunes de 43 lits, avec un agrément Foyer Jeunes Travailleurs. Il s'agit d'une solution de logement temporaire à destination des jeunes adultes (18-30 ans) ;
- l'Hébergement temporaire de 11 logements (soit 22 places). Ce dispositif s'inscrit dans l'offre d'hébergement d'insertion hors CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) ;
- le dispositif 115 à destination des femmes victimes de violence conjugales, familiales ou en risque de prostitution : agrément pour 5 personnes (enfant compris).

EBER soutient ces dispositifs en allouant une subvention au Pôle Habitat Insertion Jeunes pour le fonctionnement de la Résidence les Sables, sise 25 Impasse des Sables à SALAISE SUR SANNE, qu'il est proposé de renouveler.

En 2021, la MFI a perçu un montant de 496 676 € réparti ainsi :

- Autofinancement (prestations, produits de gestion)	338 179,42 €
- Subventions	
o Etat	55 807 €
o Département	47 690 €
o EBER CC	55 000 €

Le Budget Prévisionnel 2022 présenté par la MFI est similaire au budget 2021 sur les missions décrites de la Résidence des Sables.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les Budgets Prévisionnels présentés par la MFI,

Considérant que l'association intervient sur le territoire de la Communauté de communes EBER notamment en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes vers un logement ;

Considérant que le Budget Prévisionnel 2022 transmis par la MFI est similaire au budget 2021 sur la Résidence des Sables dans son fonctionnement actuel.

Considérant qu'une subvention supplémentaire était demandée et correspondait à une action dont le plan de financement ne sera pas finalisé en 2022,

Considérant que la collectivité est sollicitée afin de participer financièrement à la mise en œuvre des dispositifs décrits ci-dessus,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention annuelle de partenariat et financement 2022 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et le Pôle Habitat Insertion Jeunes de la Mutualité Française de l'Isère - Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFI-SSAM), au sein de la Résidence Les Sables, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

APPROUVE le versement de la subvention annuelle de 55 000 € pour 2022 résultant de la présente convention,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2022,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD